

publié sur le site internet de la
collectivité le 30/06/2023

RF
PREFECTURE DE L'ARDECHE

République française Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/06/2023
ARDECHE 007-200072007-DE_2023_72-DE

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

Séance du jeudi 29 juin 2023

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation : 23/06/2023

Présents : 28

Le jeudi 29 juin 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
32
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Magalie MOULIN
Représentés : Sébastien BOURDELY par Thibault ROBERT, Sébastien PRADIER par Jacques GENEST, John SERROUL par Françoise BENOIT, Charles VALETTE par Martine IMBERT
Absents : Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Marylaine MERCIER, Géraldine REYNAUD
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_72 - Objet Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Jeunes Agriculteurs de l'Ardèche

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1611-4,
Vu la délibération n°2021-54 du Conseil communautaire en date du 27 mai 2021 approuvant les règlements d'attribution des subventions aux associations,

Considérant que les jeunes agriculteurs de l'Ardèche défendent une vision de l'agriculture familiale, où les agriculteurs prennent leurs décisions de façon indépendante et autonome et où se développent des exploitations viables, vivables et transmissibles.

Considérant que l'association des Jeunes Agriculteurs de l'Ardèche organise le 20 août 2023, en partenariat avec les jeunes agriculteurs de Haut-Plateau, la Fête de l'agriculture sur la commune du Cros-de-Géorand.

Considérant que cet événement d'une envergure départementale est exceptionnel.

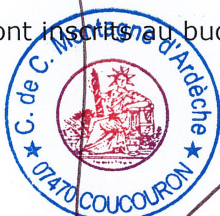
Considérant la demande de subvention de l'association des Jeunes Agriculteurs de l'Ardèche.

Il est proposé de subventionner ladite association, en dehors du règlement d'attribution des subventions, pour un montant de 1 500 €.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association des Jeunes Agriculteurs de l'Ardèche pour la Fête de l'agriculture au Cros-de-Géorand.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.



Fait et délibéré à Coucouron, le 29 juin 2023,
Le Président, Jacques GENEST